

Thorey-sous-Charny

Projet éolien de Charny : Volkswind face à la colère des élus et habitants

Depuis 2023, le développeur éolien Volkswind porte un projet d'implantation de six éoliennes dans la commune de Charny. L'enquête publique a commencé le 17 septembre et une réunion publique s'est tenue lundi 22 septembre à Thorey-sous-Charny, village voisin. Une soixantaine d'opposants étaient présents.

« Vous n'avez pas honte ? C'est dégueulasse ce que vous faites ! » La salle communale de Thorey-sous-Charny était presque trop petite, lundi 22 septembre, pour accueillir tous les riverains concernés par le projet éolien, porté par la société Volkswind. Et sur la soixantaine de personnes présentes, dont une majorité d'habitants de Charny et des villages voisins, tous, à l'unanimité, étaient et restent farouchement opposés au projet.

Dans sa présentation introductive, Allan Bardon, chargé d'études chez le développeur éolien, a rappelé les principales caractéristiques du projet. Il consiste en l'implantation de six éoliennes d'une hauteur de 207 et 201 mètres et « dont la capacité de production équivaut à la consommation annuelle de 34 000 personnes ».

Une première réunion en décembre 2023

« Contrairement à ce que vous annoncez, il n'y a pas du tout eu de concertation avec les habi-



Dans le cadre de la consultation publique, une réunion s'est tenue lundi 22 septembre en présence de Volkswind et des commissaires-enquêteurs. Photo J. C.

tants du village », a rétorqué en premier lieu Julien, habitant à Charny et dont la maison se trouve près du site d'implantation. « Nous ne sommes pas contre les projets favorisant la production d'énergie renouvelable, mais pas de cette manière. » D'autres, plus virulents, n'ont pas mâché leurs mots pour montrer leur colère. « Vous êtes des colons de l'éolien », a ainsi lancé l'un d'eux en direction des représentants de Volkswind.

Face aux protestations, le développeur s'est justifié : « En 2023, on a essayé de contacter la mairie, on n'a jamais eu de retours. Ensuite, un livret d'information a été partagé avec la po-

pulation, on a organisé une réunion d'information à Pouilly-en-Auxois en décembre 2023 et il n'y a pas eu grand monde », a défendu Timothée Decaestecker, chef de centre chez Volkswind.

Des craintes pour le tourisme et la biodiversité

« Nous craignons une saturation de l'espace, qui entraînerait un impact dévastateur sur le paysage des hautes vallées de l'Armançon et de la Brenne et sur leurs sites patrimoniaux remarquables », déplore Olivier Putelat, président de l'association Alternatives en Auxois. « Pour mémoire, à l'heure actuelle dans les hautes vallées de

l'Armançon, de la Brenne et de l'Ozerain, fonctionnent 46 éoliennes d'une hauteur moyenne de 138 mètres. Avec les autres projets en cours, nous sommes menacés par un minimum de 96 éoliennes, disséminées en 15 parcs dans notre paysage d'Auxois nord. » Avec d'autres riverains, il pointe également du doigt les conséquences sur la biodiversité, notamment sur le milan royal et les chiroptères. Dont l'étude d'impact, ajoutée au dossier de présentation de Volkswind, estimant effectivement que l'impact sera « très fort à fort » pour certaines espèces. Le développeur assure cependant porter une réflexion sur des systèmes anticollisions,

aujourd'hui en cours de développement. Mais ce qui agace davantage les riverains, c'est l'absence de concertation et une impression de passer outre les habitants.

« Vous ne pensez pas à l'impact humain »

« On ne parle pas de l'impact humain », s'est désolée Chantal Criblier, maire de Gisse-le-Vieil. « Aujourd'hui, vous avez créé, avec mes collègues maires favorables à l'implantation d'éoliennes dans leurs communes, un climat vraiment délétère, et ça c'est regrettable. On essaie de rassembler les gens, mais vous les divisez, on a des villages complètement coupés en deux, et c'est inhumain. Vous ne voyez que le côté financier. » Une remarque entendue par les représentants de Volkswind qui, malgré la colère, estime « que ce site est très pertinent, il y a en a peu de comparables en termes d'espace et de zonage dans la région lorsqu'on prend en compte toutes les contraintes techniques », répond Timothée Decaestecker. La consultation publique s'achèvera le 19 décembre.

● Jamila Chafii

Prochaines permanences de consultation publique : samedi 18 octobre à la mairie de Noidan, de 9 heures à midi ; mardi 18 novembre à la mairie de Thorey-sous-Charny, de 9 heures à midi. Vendredi 19 décembre, à la mairie de Fontangy de 9 heures à midi et à la mairie de Charny, de 14 à 17 heures.

Un conseil municipal favorable aux énergies renouvelables, sauf l'éolien

Absent lors de la réunion publique, Franck Joseph, le maire de la commune concernée, n'en est pas moins opposé. « Mais on l'a déjà dit, et nous n'avons pas été contactés par ces gens-là », nous explique-t-il par téléphone. « Le 15 février 2024, la commune a délibéré, comme toutes les autres, dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Le conseil



Franck Joseph a été élu maire de Charny en janvier 2025. Photo archives Bernard Prudhomme

municipal ne s'oppose pas aux énergies renouvelables excepté l'éolien, c'est la délibération de référence. Pour moi, le sujet est donc clos. Qui plus est, le 3 décembre 2023, on a fait un référendum citoyen et le « non » l'a emporté (19 non, 10 oui et une abstention). Maintenant, on laisse la procédure se faire. »

Prochaine étape donc, le conseil municipal devra

délibérer sur ce projet en particulier. « Un vote qui n'a pas encore eu lieu, contrairement à ce qui a pu être entendu », souligne le premier édile. « Lors de ce conseil, dont je ne connais pas encore la date, les trois conseillers municipaux impliqués dans ce projet éolien ne prendront pas part au vote », précise-t-il. Cela dans le but d'éviter tout conflit d'intérêts.